

SOMMAIRE

VEILLE
RÉGLEMENTAIRE

TÉMOIGNAGE

PREVENCEM
VOUS INFORME

SIM 2022

QUESTIONS/
RÉPONSES

AGENDA

RECRUTEMENT

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

NOUVEAU DÉCRET POUR LA FORMATION À L'EMPLOI DES EXPLOSIFS.

Décret n° 2022-1328 du 17 octobre 2022 relatif, aux autorisations individuelles préalables aux formations à l'emploi de produits explosifs.

Pour la réalisation des **formations CPT** et l'acquisition et l'utilisation d'**articles pyrotechniques** de catégorie **P2** (cartouche de déroctage par exemple), une **autorisation préfectorale préalable** est obligatoire depuis le 19/10/2022.

La demande est à adresser à la préfecture du domicile de la personne. Sans réponse sous 2 mois, rejet de la demande.

L'autorisation est délivrée pour une durée d'1 an. A présenter préalablement à l'inscription.

ORDONNANCE N° 2022-1293 DU 5 OCTOBRE 2022 RELATIVE AU DÉTACHEMENT DE SALARIÉS ROULANTS OU NAVIGANTS DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Les entreprises de transport routier effectuant du transport international doivent transmettre aux autorités nationales une déclaration de détachement [Légifrance](#) [Légifrance](#)

Les obligations du Code du travail pour les travailleurs détachés sont fixés dans les [articles R1261-1 à D1265-1](#).

ARRÊTÉ DU 3 AOÛT 2022 :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les tracteurs agricoles ou forestiers doivent être équipés de structures ROPS. **L'arrêté du 4 octobre 2022** fixe les prescriptions techniques relatives aux structures de sécurité anti-retournement équipant les tracteurs agricoles ou forestiers en service. Bien que ce texte concerne les exploitations agricoles, il rappelle le risque de renversement possible sur ce type d'engin et la nécessité d'un équipement de protection de type ROPS. Pour rappel, le Code du travail dans son article R4312-1 annexe 1 et plus particulièrement son article 3.4.3, impose à l'employeur la mise en place de cabine ROPS dès la présence d'un risque de renversement. La **note** diffusée au travers du PREVENCEM ACTUS de mars 2019 intégrait les nouvelles dispositions concernant les Équipements de travail mobiles.

TRAVAIL DE NUIT

Le service juridique de l'UNICEM revient sur les **différentes règles** sociales qui encadrent le travail de nuit. Retrouvez ce **quiz** conçu par l'INRS et vérifiez vos connaissances en matière de travail de nuit.

Pour aller plus loin un **webinaire** sur les effets du travail de nuit est disponible.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE pour 2020 a prévu que le taux AT/MP devait être notifié par voie électronique par la Carsat. La dernière étape de ce déploiement est prévue le 12 décembre 2022. Au-delà de cette date, les employeurs qui n'auront pas procédé à leur inscription pour recevoir leur taux de façon dématérialisé seront passibles d'une pénalité financière.

Pour les entreprises qui ne l'auraient pas déjà fait, il est donc nécessaire de procéder à l'inscription sur [net-entreprises.fr](#).

Retrouvez la note **UNPG**

TÉMOIGNAGE – JOURNÉE SANTÉ SÉCURITÉ OCCITANIE

Emmanuel BLIN, contrôleur de sécurité au Centre des Mesures Physiques Midi Pyrénées—CARSAT :

« Les matinales prévention et la Journée Santé Sécurité Occitanie auxquelles nous avons participé nous ont montré une démarche participative qui met en valeur les bonnes pratiques et la créativité des acteurs de terrain.

Cela correspond pleinement à la vision de la prévention que partage la CARSAT Midi Pyrénées, qui soutient cette action et le partage des bonnes pratiques diffusées à cette occasion dans les entreprises.

Merci à l'UNICEM et PREVENCEM pour l'organisation très réussie et bravo aux différentes équipes pour leur créativité et les actions mises en œuvre ! »

Un grand merci à M. BLIN pour son témoignage et sa confiance.



PREVENCEM VOUS INFORME

OPPBTP : RETOUR SUR UN **accident du travail** AVEC UNE SCIE CIRCULAIRE

3 pistes pour éviter l'accident :

- ☞ Aménager son poste de travail
- ☞ Vérifier ou entretenir ses équipements
- ☞ Choisir le bon équipement



GYROPHARE COUPLÉ AVEC LA CEINTURE DE SÉCURITÉ – Impact en prévention

☞ [Prévention BTP](#)

SIM 2022—RETOUR SUR LE SALON QUI S'EST DÉROULÉ À MARSEILLE



Nous vous en avons parlé ! Le challenge Prévention organisé à l'occasion du salon a rencontré un vif succès. Vous, adhérents, avez une fois encore montré votre engagement dès qu'il s'agit de prévention, merci à toutes et tous pour cela !

107 personnes sont venues participer pour **28 entreprises** représentées. Voulez-vous connaître les résultats ?

Challenge individuel

Bravo à [BEAULIEU Pierre-Yves](#) qui a totalisé le plus de points

Challenge collectif

La [Carrière des Grands Caous](#) est arrivée en tête du classement

Nous tenons à remercier tous les participants à ce quiz qui nous a réuni autour de la prévention et de la sécurité !

Retrouvez [ICI](#) toutes les réponses.

Et encore bravo à toutes et tous !

RENDEZ-VOUS en 2023



QUESTIONS/RÉPONSES

Nous allons faire une intervention, en interne, de maintenance sur notre concasseur primaire (changement des mâchoires). Faut-il rédiger un permis de travail ?

Oui, un permis est à rédiger. En mines et carrières, l'art.9 du décret du 24 décembre 2021 (2021-1838) traite des travaux dangereux qui pourraient être réalisés par du personnel en interne. Il demande, entre autre, à ce que l'employeur organise les interventions et encadre cela par un permis de travail.

Attention ! Quand vous faites appel à une entreprise extérieure (EE) pour des travaux dangereux, c'est l'employeur de cette EE qui devra rédiger un permis pour ses salariés.

Pour en savoir plus sur le Permis en interne – voir [PREVENCEM ACTUS #21](#) de septembre 2022

Pour en savoir plus sur le Permis à rédiger par l'employeur de l'EE – voir [PREVENCEM ACTUS #13](#) de mai 2021.

NOUS RECRUTONS

PREVENCEM RECRUTE sur la **région Centre**

UN.E DÉLÉGUÉ.E À LA PRÉVENTION

UN.E RESPONSABLE ESSAIS

PREVENCEM RECRUTE sur la **région Aquitaine Midi-Pyrénées**

UN.E RESPONSABLE ESSAIS

PREVENCEM RECRUTE sur la **région Languedoc Roussillon**

UN.E DÉLÉGUÉ.E À LA PRÉVENTION

PREVENCEM RECRUTE sur la **région Bretagne**

UN.E RESPONSABLE ESSAIS

Rejoignez-nous en postulant à l'adresse suivante : prv.siege@prevenchem.fr

AGENDA

PRÉVENTICA 2023

☞ PARIS du 23 au 25 mai 2023

☞ TOULOUSE du 19 au 21 septembre 2023



RETROUVEZ-NOUS SUR LINKEDIN
SUIVEZ-NOUS !

